

COMMUNE DE CHABANAIS

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 15 janvier 2015

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le procès verbal de la précédente réunion, aborde l'ordre du jour et accepte d'y ajouter un point : la convention à passer avec l'Ecole Départementale de Musique pour intervenir aux Temps d'Activités Périscolaires dans l'école.

I. TARIFS NETTOYAGE DES SALLES MUNICIPALES

Il convient de délibérer à nouveau afin de fixer le tarif de nettoyage des salles des fêtes (centre bourg et Grenord). Il est décidé de fixer un forfait de 100 € pour le nettoyage des salles communales (si celles-ci ne sont pas restituées en état de propreté).

II. TELERELEVEURS GRDF

Est acceptée la convention à passer avec GRDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevage en hauteur.

III. DOSSIER AMENAGEMENT DU BOURG

Le dossier de consultation pour l'aménagement du bourg (choix d'un bureau d'études) est déclaré sans suite. Un nouveau cahier des charges sera rédigé ultérieurement avec l'appui du CAUE et l'ATD.

IV. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ANACR

Il est décidé d'accorder une subvention exceptionnelle à l'ANACR pour les aider à réaliser leur projet de réalisation d'une mallette « ressources pédagogiques ». Les crédits seront prévus au budget prévisionnel 2015 et le montant sera décidé ultérieurement.

V. FIXATION DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT (IRL)

Comme chaque année, la Préfecture invite le Conseil Municipal à se prononcer afin de pouvoir fixer le montant de cette indemnité. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à la revalorisation du montant de l'Indemnité Représentative de Logement des instituteurs du montant de base de 2 185 €.

VI. VALIDATION DES SERVICES CNRACL

La réglementation en vigueur précise que les collectivités peuvent être appelées à verser à la CNRACL des contributions rétroactives pour la validation de services accomplis auprès d'elles par des agents qui ne font plus partie du personnel et sont en activité dans une autre collectivité. Une demande de reprise des services a été faite par un agent ayant travaillé entre 2000 et 2002.

VII. SEJOUR A LA NEIGE 2015 - FOYER RURAL D'EXIDEUIL

La participation financière de la Commune est décidée dans les mêmes conditions que l'an dernier : 155 € par enfant de la Commune de 6 à moins de 18 ans (sous réserve que le coût résiduel à la charge des familles ne soit pas inférieur à 155 €).

VIII. CREATION DE POSTE

Suite aux départs successifs en retraite de deux agents, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 21h/semaine. Cet agent assurera entre autres l'entretien des vestiaires et les états des lieux à la salle des fêtes.

IX. FRAIS DE FONCTIONNEMENT ALSH/EXIDEUIL

Il est décidé de demander une participation financière à la Commune d'Exideuil pour les enfants ayant fréquenté l'accueil de loisirs en 2012 et 2013. Cette participation est basée sur le coût du service par heure et par enfant en 2012 et 2013.

X. EXTENSION DE RESEAUX

Suite au dépôt d'un certificat d'urbanisme pour des terrains situés aux Treilles, la Commune décide de ne pas participer aux extensions des réseaux d'eau et d'électricité.

AFFAIRES DIVERSES

- Sont présentées les pistes envisagées afin de réaliser des économies d'éclairage public. La Commune sera découpée en 2 zones. L'une (centre bourg) restera allumée et la seconde plus étendue sera éteinte de 23h à 4h du matin.
- Des informations sont données sur l'avancement du dossier Maison de santé. Les travaux devraient débuter fin 2015.
- Il est envisagé de proposer un spectacle à tous les enfants de la Commune pour les fêtes de fin d'année. Par ailleurs, une cérémonie des vœux 2016 ouverte à tous les administrés est évoquée.
- Lecture est donnée des diverses invitations reçues en mairie.
- Suite à la réunion avec les forains, des pistes d'amélioration sont étudiées (vide greniers des associations, animations diverses le dimanche soir, ...).
- Un point est fait sur la commission finances du 06 janvier dernier.
- Est évoqué le projet de modernisation de la centrale hydraulique. Des interrogations subsistent quant aux nuisances (sonores et visuelles).
- Des barrières ont été installées Place Colbert afin de mettre un terme au stationnement gênant.
- Il est évoqué la possibilité de fermer à la circulation des véhicules la partie basse du Chemin des Hors ainsi que la route non goudronnée (station d'épuration vers Chantalouette à Grenord).
- Malgré la pétition relative à l'opposition faite à la mise en place des barrières amovibles (devant l'opticien notamment) pour interdire le stationnement, le Conseil Municipal maintient ce choix.

La séance est levée à 23 h 30.